

>> Santé publique

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

Maladies infectieuses exotiques : les médecines humaine et vétérinaire doivent se rapprocher

Six recommandations ont été présentées et approuvées par un vote à l'unanimité moins une voix à l'issue de la séance sur le thème « *Risques d'introduction et d'implantation en Europe de maladies infectieuses exotiques* » organisée par la sous-commission Médecine tropicale de l'Académie nationale de médecine, le 24 novembre, à Paris. Cette séance était animée par le Pr Michel Rey et notre consœur Jeanne Brugère-Picoux, tous deux membres de l'Académie de médecine.

L'Académie de médecine, ayant pris conscience de l'insuffisance des moyens de lutte mis en place pour faire face aux risques d'importation et d'implantation en Europe des maladies infectieuses exotiques, recommande :

1. Le renforcement de la collaboration entre médecine humaine et médecine vétérinaire, dont le rapprochement entre l'Académie nationale de médecine et l'Académie vétérinaire de France est un bon exemple, pour mieux assurer la surveillance et la maîtrise des maladies infectieuses, notamment importées, dans un même objectif de santé publique.

Développer l'enseignement et la recherche

2. Le développement du réseau des laboratoires de diagnostic biologique qualifiés, en médecine vétérinaire comme en médecine humaine, ainsi que la formation de leurs personnels.
3. La promotion des structures et la formation en entomologie médicale et vétérinaire, devenues notoirement insuffisantes, devant l'incidence croissante des maladies à vecteurs.
4. Le développement de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des maladies transmissibles dans les facultés de médecine et les écoles nationales vétérinaires.
5. Le renforcement des moyens alloués à la participation française dans les organisations et les réseaux européens impliqués dans la surveillance et la prévention des maladies infectieuses.
6. L'intensification des échanges avec les pays en développement pour améliorer la lutte internationale contre les maladies infectieuses.

Ces recommandations vont être adressées au ministère de la Santé. ■

Il faut renforcer l'expertise multidisciplinaire

- Notre consœur Jeanne Brugère-Picoux (professeur de pathologie du bétail et des animaux de basse cour, école vétérinaire d'Alfort) a présenté les risques d'introduction et les voies d'importation par les animaux ou les produits d'origine animale de maladies infectieuses exotiques. Elle distingue les maladies transmises par des arthropodes vecteurs (fièvre catarrhale ovine (FCO), West Nile, fièvre de la vallée du Rift), les maladies d'origine alimentaire (encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), trichinellose) et les maladies émergentes ou récurrentes (peste aviaire, grippe A/H1N1, variole du singe, cowpox, salmonelloses). Les vétérinaires de terrain sont en première ligne, d'où l'importance de leur formation clinique et de l'existence de laboratoires vétérinaires performants pour le diagnostic de ces maladies émergentes.

Une implantation réussie : la FCO à sérotype 8

- Présentant les risques d'introduction et les voies d'importation par l'Homme de maladies infectieuses exotiques (sras, chikungunya, VIH...), Patrick Choutet

(CHU Tours) a insisté sur le cas particulier des bactéries multirésistantes aux antibiotiques. Pour la tuberculose, la situation de la France dépend étroitement de l'endémie dans les pays en voie de développement.

- Le Pr François Rodhain (Institut Pasteur) et notre confrère François Moutou (Afssa* Maisons-Alfort) ont rappelé les risques d'implantation des agents infectieux introduits en Europe. Il est assez rare que l'introduction d'agents infectieux aboutisse à leur implantation : ce phénomène complexe nécessite un contexte local favorable. Parmi les réussites d'implantation, François Moutou cite la FCO à sérotype 8 en Europe du Nord. Parmi les menaces, l'influenza aviaire H5N1 en Europe et pour les échecs, *Trypanosoma evansi* et *Plasmodium spp.*

Rôle clé des vétérinaires praticiens

- Dounia Bitar (Institut de veille sanitaire) a présenté les modalités de la veille sanitaire en France. Prenant l'exemple de la fièvre de la vallée du Rift diagnostiquée en 2007 aux Comores, elle précise

que les vecteurs sont présents en métropole. Le risque d'implantation secondaire de la maladie a été évalué par des experts (cliniciens, vétérinaires, biologistes...), qui ont conclu que cette zoonose était une priorité en termes de surveillance. Elle insiste sur l'importance qu'il y a à renforcer l'expertise multidisciplinaire et à améliorer les délais d'analyses.

- Notre confrère Jean-Luc Angot (directeur adjoint de la DGAL**) a précisé les modalités de la surveillance et du contrôle des risques d'importation des maladies infectieuses et le rôle de l'OIE*** et des services vétérinaires. Citant les crises récentes – ESB, fièvre aphteuse, West Nile, nipahvirus... –, il a rappelé l'importance des zoonoses. Il a présenté le concept de la gouvernance sanitaire internationale et insisté sur le rôle clé des vétérinaires praticiens dans la surveillance du territoire et de la détection précoce des maladies. **V.D.**

*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

**DGAL : Direction générale de l'alimentation.

***OIE : Organisation mondiale de la santé animale.